

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 octobre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17 et 18 octobre 2011**

**2011 PP 64** Autorisation donnée à M. le Préfet de Police de signer le contrat de transaction à conclure avec la société VPS France concernant le marché relatif à la location et pose de portes et d'écrans assurant la fermeture de locaux ou d'immeubles frappés de mesures de police administrative relevant du Préfet de Police.

**Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,  
siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération, en date du 29 septembre 2011, par lequel M. le Préfet de Police demande l'autorisation de souscrire un contrat de transaction avec la société VPS France concernant le marché relatif à la location et pose de portes et d'écrans assurant la fermeture de locaux ou d'immeubles frappés de mesures de police administrative relevant du Préfet de Police ;

Sur le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Préfet de Police est autorisé à signer le contrat de transaction avec la société VPS France concernant le marché relatif à la location et pose de portes et d'écrans assurant la fermeture de locaux ou d'immeubles frappés de mesures de police administrative relevant du Préfet de Police pour un montant de 34.228,80 euros HAT, soit 40.937,64 euros TTC.

Article 2 : La dépense sera imputée à la section investissement du budget spécial de la Préfecture de Police, exercice 2011, chapitre 917, article 917-1, compte nature 4541-88, 4541-08.